



## T2 – Déclaration de revenus des sociétés (années d'imposition 2019 et suivantes)

Code 1902  
**Protégé B**  
une fois rempli

Utilisez ce formulaire comme déclaration de revenus fédérale et provinciale ou territoriale, sauf si la société est située au Québec ou en Alberta. Si la société est située dans l'une de ces provinces, vous devez produire une déclaration de revenus provinciale distincte. Une version abrégée de la déclaration, la T2SHORT, est disponible pour les sociétés admissibles.

Les renvois législatifs mentionnés dans cette déclaration visent la Loi de l'impôt sur le revenu et le Règlement de l'impôt sur le revenu fédéraux. Il se peut que cette déclaration tienne compte de modifications qui n'avaient pas été adoptées au moment de la publication.

Faites parvenir une copie dûment remplie de cette déclaration, y compris les annexes et l'Index général des renseignements financiers (IGRF), à votre centre fiscal. Vous devez produire la déclaration dans les six mois suivant la fin de l'année d'imposition de la société.

Pour en savoir plus, visitez le [canada.ca/impots](http://canada.ca/impots) ou consultez le guide T4012, Guide T2 – Déclaration de revenus des sociétés.

**055 N'inscrivez rien ici**

<b>Identification</b>	
<b>Numéro d'entreprise (NE)</b> ..... <b>001</b> <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">R C</span>	
<b>Nom de la société</b> <b>002</b> _____ _____ <b>Adresse du siège social</b> L'adresse a-t-elle changé depuis la dernière fois que nous avons été avisés? ..... <b>010</b> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si <b>oui</b> , remplissez les lignes 011 à 018. <b>011</b> _____ <b>012</b> _____ Ville _____ Province, territoire ou État _____ <b>015</b> _____ <b>016</b> _____ Pays (autre que le Canada) _____ Code postal ou ZIP _____ <b>017</b> _____ <b>018</b> _____	<b>Quelle est l'année d'imposition visée par cette déclaration?</b> Début de l'année d'imposition Fin de l'année d'imposition <b>060</b> <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">Année Mois Jour</span> <b>061</b> <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">Année Mois Jour</span> <b>Y a-t-il eu acquisition de contrôle qui a entraîné l'application du paragraphe 249(4) depuis le début de l'année d'imposition inscrit à la ligne 060?</b> ..... <b>063</b> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si <b>oui</b> , donnez la date d'acquisition de contrôle ... <b>065</b> <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">Année Mois Jour</span> <b>La date à la ligne 061 est-elle une fin d'année d'imposition réputée selon le paragraphe 249(3.1)?</b> ..... <b>066</b> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> <b>S'agit-il d'une société professionnelle associée d'une société de personnes?</b> ..... <b>067</b> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> <b>Est-ce la première année pour laquelle une déclaration est produite après une :</b> constitution en société? ..... <b>070</b> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> fusion? ..... <b>071</b> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si <b>oui</b> , remplissez les lignes 030 à 038 et joignez l'annexe 24. <b>Y a-t-il eu liquidation d'une filiale selon l'article 88 durant l'année d'imposition courante?</b> ..... <b>072</b> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si <b>oui</b> , remplissez et joignez l'annexe 24. <b>Est-ce la dernière année d'imposition avant une fusion?</b> ..... <b>076</b> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> <b>Est-ce la dernière déclaration jusqu'à la dissolution de la société?</b> ..... <b>078</b> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> <b>Si un choix a été fait selon l'article 261, inscrivez la monnaie fonctionnelle utilisée</b> ..... <b>079</b> _____ <b>La société est-elle résidente du Canada?</b> <b>080</b> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si <b>non</b> , indiquez le pays de résidence à la ligne 081 et remplissez et joignez l'annexe 97. <b>081</b> _____ <b>Est-ce que la société non-résidente demande une exonération d'impôt selon une convention fiscale?</b> ..... <b>082</b> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si <b>oui</b> , remplissez et joignez l'annexe 91. <b>Si la société est exonérée selon l'article 149, cochez une des cases suivantes :</b> <b>085</b> <input type="checkbox"/> 1 Exonérée selon l'alinéa 149(1)e) ou l) <input type="checkbox"/> 2 Exonérée selon l'alinéa 149(1)j) <input type="checkbox"/> 3 Exonérée selon l'alinéa 149(1)t) (pour les années d'imposition qui commencent avant 2019) <input type="checkbox"/> 4 Exonérée selon un autre alinéa de l'article 149
<b>Adresse postale</b> (si elle diffère de l'adresse du siège social) L'adresse a-t-elle changé depuis la dernière fois que nous avons été avisés? ..... <b>020</b> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si <b>oui</b> , remplissez les lignes 021 à 028. <b>021</b> a/s de _____ <b>022</b> _____ <b>023</b> _____ Ville _____ Province, territoire ou État _____ <b>025</b> _____ <b>026</b> _____ Pays (autre que le Canada) _____ Code postal ou ZIP _____ <b>027</b> _____ <b>028</b> _____	<b>Emplacement des livres comptables</b> (s'il diffère de celui du siège social) L'emplacement des livres comptables a-t-il changé depuis la dernière fois que nous avons été avisés? ..... <b>030</b> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si <b>oui</b> , remplissez les lignes 031 à 038. <b>031</b> _____ <b>032</b> _____ Ville _____ Province, territoire ou État _____ <b>035</b> _____ <b>036</b> _____ Pays (autre que le Canada) _____ Code postal ou ZIP _____ <b>037</b> _____ <b>038</b> _____
<b>040 Genre de société à la fin de l'année d'imposition</b> (cochez une seule case) <input type="checkbox"/> 1 Société privée sous contrôle canadien (SPCC) <input type="checkbox"/> 2 Autre société privée <input type="checkbox"/> 3 Société publique <input type="checkbox"/> 4 Société contrôlée par une société publique <input type="checkbox"/> 5 Autre société (précisez) _____ Si le genre de société a changé durant l'année d'imposition, indiquez la date d'entrée en vigueur du changement ..... <b>043</b> <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">Année Mois Jour</span>	<b>N'inscrivez rien ici</b> <b>095</b> _____ <b>096</b> _____ <b>898</b> _____

Annexes et formulaires à joindre

Renseignements des états financiers : utilisez les annexes 100, 125 et 141 de l'IGRF.

Annexes – Répondez aux questions suivantes. Pour chaque réponse affirmative, joignez l'annexe indiquée, à moins d'avis contraire.

Table with 3 columns: Question, Oui (checkbox), annexe. Contains 55 rows of questions related to financial statements and tax deductions.

Annexes et formulaires à joindre – suite de la page 2

La société a-t-elle été affiliée à des sociétés étrangères durant l'année d'imposition? 271 T1134
La société a-t-elle possédé ou détenu des biens étrangers déterminés dont le coût indiqué total, à un moment quelconque de l'année, a dépassé 100 000 \$CAN? 259 T1135
La société a-t-elle transféré ou prêté des biens à une fiducie non-résidente? 260 T1141
La société a-t-elle reçu, au cours de l'année, un intérêt dans une fiducie non-résidente ou a-t-elle été débitrice d'une telle fiducie? 261 T1142
La société a-t-elle une convention pour attribuer de l'aide pour la RS&DE effectuée au Canada? 262 T1145
La société a-t-elle une convention pour transférer des dépenses admissibles engagées dans le cadre de contrats de RS&DE? 263 T1146
La société a-t-elle une convention avec des sociétés associées pour attribuer les salaires d'employés déterminés pour la RS&DE? 264 T1174
La société a-t-elle payé des dividendes imposables (autres que des dividendes sur les gains en capital) durant l'année d'imposition? 265 55
La société a-t-elle fait un choix selon le paragraphe 89(11) de ne pas être une SPCC? 266 T2002
La société a-t-elle révoqué un choix précédent fait selon le paragraphe 89(11)? 267 T2002
La société [SPCC ou compagnie d'assurance dépôts (CAD)] a-t-elle payé des dividendes déterminés ou son compte de revenu à taux général (CRTG) a-t-il changé au cours de l'année d'imposition? 268 53
La société (autre qu'une SPCC ou CAD) a-t-elle payé des dividendes déterminés ou son compte de revenu à taux réduit (CRTR) a-t-il changé au cours de l'année d'imposition? 269 54

Renseignements supplémentaires

La société a-t-elle utilisé les normes internationales d'information financière (IFRS) dans la préparation de ses états financiers? 270 Oui Non
La société est-elle inactive? 280 Oui Non
Précisez les principaux produits qui sont extraits d'une mine, fabriqués, vendus ou construits, ou les services fournis. Indiquez le pourcentage approximatif que chaque produit ou service représente par rapport au total des recettes. 284 285 %
286 287 %
288 289 %
La société a-t-elle immigré au Canada au cours de l'année d'imposition? 291 Oui Non
La société a-t-elle émigré du Canada au cours de l'année d'imposition? 292 Oui Non
Désirez-vous verser des acomptes provisionnels trimestriels, si vous êtes admissible? 293 Oui Non
Si la société était admissible à verser des acomptes provisionnels trimestriels pour une partie de l'année d'imposition, indiquez la date à partir de laquelle la société n'était plus admissible 294 Année Mois Jour
Si l'activité principale de votre société est la construction, avez-vous eu des sous-traitants pendant l'année d'imposition? 295 Oui Non

Revenu imposable

Revenu net ou perte nette aux fins de l'impôt sur le revenu, selon l'annexe 1, les états financiers ou l'IGRF 300 A
Moins :
Dons de bienfaisance (annexe 2) 311
Dons de biens culturels (annexe 2) 313
Dons de biens écosensibles (annexe 2) 314
Dons de médicaments faits avant le 22 mars, 2017 (annexe 2) 315
Dividendes imposables déductibles selon les articles 112 ou 113 ou le paragraphe 138(6) (annexe 3) 320
Déduction de l'impôt de la partie VI.1\* 325
Pertes autres que des pertes en capital des années d'imposition précédentes (annexe 4) 331
Pertes en capital nettes des années d'imposition précédentes (annexe 4) 332
Pertes agricoles restreintes des années d'imposition précédentes (annexe 4) 333
Pertes agricoles des années d'imposition précédentes (annexe 4) 334
Pertes comme commanditaire des années d'imposition précédentes (annexe 4) 335
Gains en capital imposables ou dividendes imposables répartis par une caisse de crédit centrale 340
Actions de prospecteur ou de commanditaire en prospection 350
Total partiel B
Total partiel (montant A moins montant B) (si négatif, inscrivez « 0 ») C
Ajouts selon l'article 110.5 ou le sous-alinéa 115(1)a)(vii) 355 D
Revenu imposable (montant C plus montant D) 360
Revenu exonéré selon l'alinéa 149(1)t) (pour les années d'imposition qui commencent avant 2019) 370
Revenu imposable pour les sociétés ayant un revenu exonéré selon l'alinéa 149(1)t) (ligne 360 moins ligne 370) Z

\* Ce montant est égal à 3,5 fois l'impôt de la partie VI.1 à payer (ligne 724, page 9).

**Déduction accordée aux petites entreprises**

**Société qui, pendant toute l'année d'imposition, était une société privée sous contrôle canadien (SPCC)**

Montant admissible à la déduction accordée aux petites entreprises (annexe 7) .....	<b>400</b>	_____	A
Revenu imposable de la ligne 360 (page 3), <b>moins</b> 100/28 du montant de la ligne 632* (page 8), <b>moins</b> 4 fois le montant de la ligne 636** (page 8), et <b>moins</b> tout montant exonéré de l'impôt de la partie I selon une loi fédérale .....	<b>405</b>	_____	B
Plafond des affaires (lisez les remarques 1 et 2 ci-dessous) .....	<b>410</b>	_____	C

**Remarques :**

1. S'il s'agit d'une SPCC qui n'était pas associée, inscrivez 500 000 \$. Toutefois, si l'année d'imposition de la société compte moins de 51 semaines, multipliez ce montant par le nombre de jours dans l'année d'imposition **divisé** par 365. Inscrivez le résultat à la ligne 410.
2. Si la SPCC était associée à d'autres sociétés, utilisez l'annexe 23 pour calculer le montant à inscrire à la ligne 410.

**Réduction du plafond des affaires**

**Réduction du plafond des affaires liée au capital imposable**

Montant C \_\_\_\_\_ × **415** \*\*\* \_\_\_\_\_ D = \_\_\_\_\_ E  
 11 250

**Réduction du plafond des affaires liée au revenu de placement passif**

Revenu de placement total ajusté (annexe 7) \*\*\*\* \_\_\_\_\_ **417** \_\_\_\_\_ - 50 000 = \_\_\_\_\_ F

Montant C \_\_\_\_\_ × Montant F \_\_\_\_\_ = \_\_\_\_\_ G  
 100 000

Montant le plus élevé : montant E ou montant G **422** \_\_\_\_\_ H

Plafond des affaires réduit pour les années d'imposition qui commencent avant 2019 (montant C **moins** montant E) (si négatif, inscrivez « 0 ») .....

**425** \_\_\_\_\_ I

Plafond des affaires réduit pour les années d'imposition qui commencent après 2018 (montant C **moins** montant H) (si négatif, inscrivez « 0 ») .....

**426** \_\_\_\_\_ J

Plafond des affaires que la SPCC attribue selon le paragraphe 125(3.2) (ligne 515, page 5) .....

K

**Plafond des affaires réduit après attribution pour les années d'imposition qui commencent avant 2019**

(montant I **moins** montant K) .....

**427** \_\_\_\_\_ L

**Plafond des affaires réduit après attribution pour les années d'imposition qui commencent après 2018**

(montant J **moins** montant K) .....

**428** \_\_\_\_\_ M

**Déduction accordée aux petites entreprises**

**Années d'imposition qui commencent avant 2019**

Le moins élevé des montants A, B, C ou L \_\_\_\_\_ ×  $\frac{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition avant le 1er janvier 2018}}{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition}}$  × 17,5 % = \_\_\_\_\_ 1

Le moins élevé des montants A, B, C ou L \_\_\_\_\_ ×  $\frac{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition après le 31 décembre 2017 et avant le 1er janvier 2019}}{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition}}$  × 18 % = \_\_\_\_\_ 2

Le moins élevé des montants A, B, C ou L \_\_\_\_\_ ×  $\frac{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition après le 31 décembre 2018}}{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition}}$  × 19 % = \_\_\_\_\_ 3

**Années d'imposition qui commencent après 2018**

Le moins élevé des montants A, B, C ou M ..... × 19 % = \_\_\_\_\_ 4

**Déduction accordée aux petites entreprises** (total des montants 1 à 4) .....

**430** \_\_\_\_\_ N

Inscrivez le montant N au montant J, page 8.

\* Calculez le montant du crédit pour impôt étranger sur le revenu non tiré d'une entreprise qui serait déductible à la ligne 632, sans tenir compte de l'impôt remboursable sur le revenu de placement des SPCC (ligne 604) ni des réductions de l'impôt des sociétés (article 123.4).

\*\* Calculez le montant du crédit pour impôt étranger qui s'applique au revenu d'entreprise et qui serait déductible à la ligne 636, sans tenir compte des réductions de l'impôt des sociétés (article 123.4).

**\*\*\* Grandes sociétés**

- Si la société n'était pas associée à d'autres sociétés dans l'année d'imposition courante et qu'elle ne l'était pas dans l'année d'imposition précédente, le montant à inscrire à la ligne 415 est (le total du capital imposable utilisé au Canada pour son année d'imposition **précédente moins** 10 000 000 \$) × 0,225 %.
- Si la société n'est pas associée à d'autres sociétés dans l'année d'imposition courante, mais qu'elle l'était dans l'année d'imposition précédente, le montant à inscrire à la ligne 415 est (le total du capital imposable utilisé au Canada pour son année d'imposition **courante moins** 10 000 000 \$) × 0,225 %.
- Si la société est associée à d'autres sociétés dans l'année d'imposition courante, lisez les règles spéciales indiquées à l'annexe 23.

\*\*\*\* Inscrivez le revenu de placement total ajusté de la société et de toutes les sociétés associées pour chaque année d'imposition qui s'est terminée dans l'année civile précédente. Chaque société qui a un tel revenu doit produire une annexe 7. Pour la première année d'imposition d'une société qui commence après 2018, ce montant est inscrit à la ligne 744 de l'annexe 7 correspondante. Autrement, ce montant est égal au total de tous les montants inscrits à la ligne 745 de l'annexe 7 correspondante de la société pour chaque année d'imposition qui s'est terminée dans l'année civile précédente.



**Fraction remboursable de l'impôt de la partie I**

**Société privée sous contrôle canadien durant toute l'année d'imposition**

Revenu de placement total . . . . . **440** \_\_\_\_\_ × 30 2/3 % = \_\_\_\_\_ A  
 (annexe 7)

Crédit pour impôt étranger sur le revenu non tiré d'une entreprise (ligne 632, page 8) . . . . . \_\_\_\_\_ B

Revenu de placement étranger . . . **445** \_\_\_\_\_ × 8 % = \_\_\_\_\_ C  
 (annexe 7)

Total partiel (montant B moins montant C) (si négatif, inscrivez « 0 ») \_\_\_\_\_ ► \_\_\_\_\_ D

Montant A moins montant D (si négatif, inscrivez « 0 ») . . . . . \_\_\_\_\_ E

Revenu imposable (ligne 360, page 3) . . . . . \_\_\_\_\_ F

Montant le moins élevé : ligne 400, 405, 410 ou 427 (428 au lieu de 427 pour les années d'imposition qui commencent après 2018) (page 4) . . . . . \_\_\_\_\_ G

Crédit pour impôt étranger sur le revenu non tiré d'une entreprise (ligne 632, page 8) \_\_\_\_\_ × 75/29 = . . . . . \_\_\_\_\_ H

Crédit pour impôt étranger sur le revenu d'entreprise (ligne 636, page 8) . . . . . \_\_\_\_\_ × 4 = . . . . . \_\_\_\_\_ I

Total partiel (additionnez les montants G à I) \_\_\_\_\_ ► \_\_\_\_\_ J

Total partiel (montant F moins montant J) \_\_\_\_\_ K × 30 2/3 % = \_\_\_\_\_ L

Impôt de la partie I à payer moins le remboursement du crédit d'impôt à l'investissement (ligne 700 moins ligne 780, page 9) . . . . . \_\_\_\_\_ M

**Fraction remboursable de l'impôt de la partie I – Montant le moins élevé : E, L ou M** . . . . . **450** \_\_\_\_\_ N

**Impôt en main remboursable au titre de dividendes** (pour les années d'imposition qui commencent avant 2019)

Impôt en main remboursable au titre de dividendes à la fin de l'année d'imposition précédente . . . . . **460** \_\_\_\_\_

Remboursement au titre de dividendes pour l'année d'imposition précédente . . . . . **465** \_\_\_\_\_

Total partiel (ligne 460 moins ligne 465) \_\_\_\_\_ ► \_\_\_\_\_ O

Fraction remboursable de l'impôt de la partie I (ligne 450 ci-dessus) . . . . . \_\_\_\_\_ P

Total de l'impôt de la partie IV à payer (annexe 3) . . . . . \_\_\_\_\_ Q

Montant net de l'impôt en main remboursable au titre de dividendes transféré à la suite d'une fusion ou de la liquidation d'une filiale . . . . . **480** \_\_\_\_\_

Total partiel (montant P plus montant Q plus ligne 480) \_\_\_\_\_ ► \_\_\_\_\_ R

**Impôt en main remboursable au titre de dividendes à la fin de l'année d'imposition – Montant O plus montant R** . . . . . **485** \_\_\_\_\_

**Remboursement au titre de dividendes** (pour les années d'imposition qui commencent avant 2019)

**Société privée ou assujettie au moment du paiement des dividendes imposables dans l'année d'imposition**

Dividendes imposables versés dans l'année d'imposition (ligne 460, page 3 de l'annexe 3) \_\_\_\_\_ × 38 1/3 % = \_\_\_\_\_ S

Impôt en main remboursable au titre de dividendes à la fin de l'année d'imposition (ligne 485 ci-dessus) . . . . . \_\_\_\_\_ T

**Remboursement au titre de dividendes – Montant le moins élevé : S ou T** . . . . . \_\_\_\_\_ U

Inscrivez le montant U à la ligne 784, page 9.

**Impôt en main remboursable au titre de dividendes** (pour les années d'imposition qui commencent après 2018)

Impôt en main remboursable au titre de dividendes (IMRD) à la fin de l'année d'imposition précédente	<b>460</b>	_____	
Remboursement au titre de dividendes pour l'année d'imposition précédente	<b>465</b>	_____	
IMRD net transféré à la suite d'une fusion ou de la liquidation d'une filiale	<b>480</b>	_____	
<b>Total partiel (ligne 460 moins ligne 465 plus ligne 480)</b>		_____	<b>A</b>
Compte de revenu à taux général (CRTG) à la fin de l'année d'imposition précédente (ligne 100 de l'annexe 53)		_____	<b>B</b>
Total des dividendes déterminés versés dans l'année d'imposition précédente (ligne 300 de l'annexe 53)		_____	<b>C</b>
Total des désignations excessives de dividendes déterminés dans l'année d'imposition précédente (ligne 310 de l'annexe 53)		_____	<b>D</b>
<b>Total partiel (montant C moins montant D) (si négatif, inscrivez « 0 »)</b>		_____	<b>E</b>
CRTG net à la fin de l'année d'imposition précédente (montant B moins montant E) (si négatif, inscrivez « 0 »)		_____	<b>F</b>
CRTG transféré à la suite d'une fusion ou de la liquidation d'une filiale (total des lignes 230 et 240 de l'annexe 53)		_____	<b>G</b>
<b>Total partiel (montant F plus montant G)</b>		_____	<b>H</b>
Montant H multiplié par 38 1/3 %		_____	<b>I</b>
Impôt en main remboursable au titre de dividendes déterminés (IMRDD) à la fin de l'année d'imposition précédente (Pour la première année d'imposition qui commence après 2018, le moins élevé des montants A ou I. Autrement, utilisez la ligne 530 de l'année d'imposition précédente.)	<b>520</b>	_____	<b>J</b>
Impôt en main remboursable au titre de dividendes non déterminés (IMRDND) à la fin de l'année d'imposition précédente (Pour la première année d'imposition qui commence après 2018, montant A moins montant I. Autrement, utilisez la ligne 545 de l'année d'imposition précédente.) (si négatif, inscrivez « 0 »)	<b>535</b>	_____	<b>K</b>
Impôt de la partie IV à payer sur des dividendes imposables reçus de sociétés rattachées (montant 2G de l'annexe 3)		_____	<b>L</b>
Impôt de la partie IV à payer sur des dividendes déterminés reçus de sociétés non rattachées (montant 2J de l'annexe 3)		_____	<b>M</b>
<b>Total partiel (montant L plus montant M)</b>		_____	<b>N</b>
IMRDD net transféré à la suite d'une fusion ou de la liquidation d'une filiale	<b>525</b>	_____	<b>O</b>
Remboursement au titre de dividendes de l'IMRDD pour l'année d'imposition précédente	<b>570</b>	_____	<b>P</b>
Fraction remboursable de l'impôt de la partie I (ligne 450, page 6)		_____	<b>Q</b>
Impôt de la partie IV avant déductions (montant 2A de l'annexe 3)		_____	<b>R</b>
Impôt de la partie IV attribué à l'IMRDD (montant N)		_____	<b>S</b>
Réduction de l'impôt de la partie IV en raison de l'impôt de la partie IV.1 à payer (montant 4D de l'annexe 43)		_____	<b>T</b>
<b>Total partiel (montant R moins total des montants S et T)</b>		_____	<b>U</b>
IMRDND net transféré à la suite d'une fusion ou de la liquidation d'une filiale	<b>540</b>	_____	<b>V</b>
Remboursement au titre de dividendes de l'IMRDND pour l'année d'imposition précédente	<b>575</b>	_____	<b>W</b>
38 1/3 % du total des pertes appliquées en réduction de l'impôt de la partie IV (montant 2D de l'annexe 3)		_____	<b>X</b>
Impôt de la partie IV à payer attribué à l'IMRDND, après déduction des pertes demandées (montant U moins montant X) (si négatif, inscrivez « 0 »)		_____	<b>Y</b>
<b>IMRDND à la fin de l'année d'imposition</b> (total des montants K, Q, V et Y moins montant W) (si négatif, inscrivez « 0 »)	<b>545</b>	_____	
Impôt de la partie IV à payer attribué à l'IMRDD, après déduction des pertes demandées (montant N moins l'excédent éventuel du montant X sur le montant U) (si négatif, inscrivez « 0 »)		_____	<b>Z</b>
<b>IMRDD à la fin de l'année d'imposition</b> (total des montants J, O et Z moins montant P) (si négatif, inscrivez « 0 »)	<b>530</b>	_____	

**Remboursement au titre de dividendes** (pour les années d'imposition qui commencent après 2018)

38 1/3 % du total des dividendes déterminés versés dans l'année d'imposition (montant 3A de l'annexe 3)	_____	<b>AA</b>
Solde de l'IMRDD à la fin de l'année d'imposition (ligne 530)	_____	<b>BB</b>
<b>Remboursement au titre de dividendes déterminés</b> (le moins élevé des montants AA ou BB)	_____	<b>CC</b>
38 1/3 % du total des dividendes non déterminés imposables versés dans l'année d'imposition (montant 3B de l'annexe 3)	_____	<b>DD</b>
Solde de l'IMRDND à la fin de l'année d'imposition (ligne 545)	_____	<b>EE</b>
<b>Remboursement au titre de dividendes non déterminés</b> (le moins élevé des montants DD ou EE)	_____	<b>FF</b>
Montant DD moins montant EE (si négatif, inscrivez « 0 »)	_____	<b>GG</b>
Montant BB moins montant CC (si négatif, inscrivez « 0 »)	_____	<b>HH</b>
<b>Remboursement additionnel au titre de dividendes non déterminés</b> (le moins élevé des montants GG ou HH)	_____	<b>II</b>
<b>Remboursement au titre de dividendes</b> – Montant CC plus montant FF plus montant II	_____	<b>JJ</b>

Inscrivez le montant JJ à la ligne 784, page 9.

### Impôt de la partie I

Montant de base de l'impôt de la partie I : revenu imposable de la page 3 (ligne 360 ou montant Z, selon le cas) **multiplié** par 38 % ..... **550** \_\_\_\_\_ A

**Impôt additionnel sur le revenu d'une entreprise de prestation de services personnels** (article 123.5)

Revenu imposable provenant d'une entreprise de prestation de services personnels **555** \_\_\_\_\_ × 5 % = **560** \_\_\_\_\_ B

Récupération du crédit d'impôt à l'investissement (annexe 31) ..... **602** \_\_\_\_\_ C

**Calcul de l'impôt remboursable sur le revenu de placement des sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC)**  
(pour les sociétés qui, durant toute l'année d'imposition, étaient des SPCC)

Revenu de placement total (ligne 440, page 6) ..... \_\_\_\_\_ D

Revenu imposable (ligne 360, page 3) ..... \_\_\_\_\_ E

**Moins :**

Montant le moins élevé : ligne 400, 405, 410 ou 427 (428 au lieu de 427 pour les années d'imposition qui commencent après 2018) (page 4) .... \_\_\_\_\_ F

Montant net (montant E **moins** montant F) ..... **▶** \_\_\_\_\_ G

Impôt remboursable sur le revenu de placement des SPCC : 10 2/3 % du montant le moins élevé, montant D ou montant G . . . **604** \_\_\_\_\_ H

Total partiel (**additionnez** les montants A, B, C et H) \_\_\_\_\_ I

**Moins:**

Déduction accordée aux petites entreprises (ligne 430, page 4) ..... \_\_\_\_\_ J

Abattement d'impôt fédéral ..... **608** \_\_\_\_\_

Déduction pour bénéficiaires de fabrication et de transformation (annexe 27) ..... **616** \_\_\_\_\_

Déduction pour société de placement ..... **620** \_\_\_\_\_

Gains en capital imposés **624** \_\_\_\_\_

Crédit fédéral pour impôt étranger sur le revenu non tiré d'une entreprise (annexe 21) ..... **632** \_\_\_\_\_

Crédit fédéral pour impôt étranger sur le revenu d'entreprise (annexe 21) ..... **636** \_\_\_\_\_

Réduction d'impôt générale pour les SPCC (montant I, page 5) ..... **638** \_\_\_\_\_

Réduction d'impôt générale (montant P, page 5) ..... **639** \_\_\_\_\_

Crédit fédéral pour impôt sur les opérations forestières (annexe 21) ..... **640** \_\_\_\_\_

Déduction pour banque canadienne admissible selon l'article 125.21 ..... **641** \_\_\_\_\_

Crédit d'impôt fédéral d'une fiducie pour l'environnement admissible ..... **648** \_\_\_\_\_

Crédit d'impôt à l'investissement (annexe 31) ..... **652** \_\_\_\_\_

Total partiel ..... **▶** \_\_\_\_\_ K

**Impôt de la partie I à payer** – Montant I **moins** montant K ..... \_\_\_\_\_ L

Inscrivez le montant L à la ligne 700, page 9.

### Énoncé de confidentialité

Les renseignements personnels (y compris le NAS) sont recueillis aux fins de l'administration ou de l'application de la Loi de l'impôt sur le revenu et des programmes et activités connexes tels que l'administration de l'impôt, des prestations, la vérification, l'observation et le recouvrement. Les renseignements personnels peuvent être transmis aux fins d'autres lois fédérales qui prévoient l'imposition et la perception d'un impôt, d'une taxe ou d'un droit. Les renseignements personnels peuvent aussi être transmis à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale ou étrangère dans la mesure où la loi l'autorise. Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner des intérêts à payer, des pénalités ou d'autres mesures. Les particuliers ont le droit, selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, d'accéder à leurs renseignements personnels, de demander une correction ou de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement des renseignements personnels des particuliers. Consultez le fichier de renseignements personnels ARC PPU 047 à [canada.ca/arc-info-source](http://canada.ca/arc-info-source).

Sommaire de l'impôt et des crédits

Impôt fédéral

Table listing federal taxes: Impôt de la partie I à payer (700), Impôt de la partie III.1 à payer (710), Impôt de la partie IV à payer (712), Impôt de la partie IV.1 à payer (716), Impôt de la partie VI à payer (720), Impôt de la partie VI.1 à payer (724), Impôt de la partie XIII.1 à payer (727), Impôt de la partie XIV à payer (728).

Plus l'impôt provincial ou territorial :

Administration provinciale ou territoriale (750), Impôt provincial ou territorial net à payer (760), Total de l'impôt à payer (770).

Moins autres crédits :

Table listing credits: Remboursement du crédit d'impôt à l'investissement (780), Remboursement au titre de dividendes (784), Remboursement fédéral au titre des gains en capital (788), Remboursement du crédit d'impôt fédéral d'une fiducie pour l'environnement admissible (792), Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne (796), etc.

Code de remboursement 894 [ ] Remboursement

Solde (montant A moins montant B)

Si le résultat est négatif, vous avez un remboursement. Si le résultat est positif, vous avez un solde dû. Inscrivez le montant à l'endroit approprié. En général, une différence de 2 \$ ou moins n'est ni exigée, ni remboursée.

Solde dû

Pour en savoir plus sur les modes de paiement, allez à canada.ca/paiement.

Demande de dépôt direct: Pour que le remboursement soit déposé directement dans le compte bancaire de la société au Canada, ou pour corriger les renseignements déjà fournis, veuillez fournir les renseignements suivants: Commencer [ ] Corriger les renseignements [ ] 910 Numéro de succursale, 914 Numéro de l'institution, 918 Numéro de compte.

Si la société était une société privée sous contrôle canadien durant toute l'année d'imposition, a-t-elle droit au délai d'un mois suivant la date d'exigibilité du solde? 896 Oui [ ] Non [ ]

Si la déclaration a été préparée par un spécialiste en déclarations moyennant des frais, inscrivez son numéro de TED 920

Attestation

Je, 950 Nom, 951 Prénom, 954 Poste ou titre

suis un signataire autorisé de la société. J'atteste que j'ai examiné cette déclaration, y compris les annexes et les états ci-joints, et que les renseignements fournis sont, à ma connaissance, exacts et complets. De plus, j'atteste que la méthode utilisée pour calculer le revenu de l'année d'imposition visée par cette déclaration est la même que celle qui a été utilisée l'année précédente, sauf exceptions expressément mentionnées dans un état joint à la présente.

955 Date (aaaa/mm/jj), 956 Signature du signataire autorisé de la société, 956 Numéro de téléphone

La personne à contacter est-elle la même que le signataire autorisé? Si non, fournissez les renseignements ci-dessous 957 Oui [ ] Non [ ]

958 Nom de l'autre personne autorisée, 959 Numéro de téléphone

Langue de correspondance - Language of correspondence

Indiquez votre langue de correspondance en inscrivant 2 pour français ou 1 pour anglais. Indicate your language of correspondence by entering 2 for French or 1 for English. 990 [ ]